

.....
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 FEVRIER 2023
.....

L'an deux mille vingt-trois, le 27 février à 18 h 00

Le Conseil Municipal de la commune de Villeneuve,

Convoqué le 20 février 2023, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur MASBOU Jean-Pierre, Maire.

Etaient présents : Mmes CAYLA- GRES-GUITARD-MAILLEBIAU- TREBOSC

M. BENALET-BRAS-BESSOU-CANITROT-FILHOL- MASBOU-VALADE- VAYRE

Absents excusés : Mmes CAVILLE-SAVIGNAC

Etaient absents : Mmes MOLY-ROUX - Mrs HUGONENC-HERBIN/ALAUX

Procurations : Mme SAVIGNAC à Mme MAILLEBIAU

Mme CAVILLE à Mme CAYLA

Secrétaire de séance : Mme CAYLA Françoise

ORDRE DU JOUR

1 – Approbation du procès-verbal des délibérations du 24 janvier 2023

2 – Médiathèque : choix d'une entreprise

3 – Habitat inclusif : choix du maître d'œuvre

4 – Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget de l'assainissement 2023

5 – Alsh des Causses : validation du règlement intérieur

Approbation du compte-rendu de la réunion 24 janvier 2023

1 –Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget principal 2023 de la Commune

2 – SIEDA : entretien éclairage public 2023 : tranche 3 : lieux-dits

3 – Centre Social Culturel : avenants

- avenant n° 1 au lot 10 électricité pour un montant de 1 826,33 € TTC

- avenant n° 1 au lot 4 isolation par l'extérieur pour un montant de 1 162,85 € TTC

- avenant n° 2 au lot 5 faux plafond pour un montant de 2 012,83 € TTC

- avenant n° 1 au lot 2 couverture-charpente-étanchéité pour un montant de – 9 877,20 € TTC

4 – Tarifs des abonnements de la médiathèque à compter du 01 janvier 2023

5 – Validation et signature de la Convention Territoriale Globale 2023-2027 avec la CAF

6 – Convention de partenariat « Pass Accueil » pour l'ALSH des Causses avec la MSA

7 – Ouest Aveyron Communauté : approbation du rapport de la CLECT et du nouveau montant de l'allocation compensatrice suite au transfert de la participation aux subventions de fonctionnement versées aux ADMR

8 – Ouest Aveyron Communauté :

=> approbation du procès-verbal de mise à disposition des équipements jeunesse (Relais Assistantes Maternelles) suite à la mise à jour de l'intérêt communautaire

=> approbation du procès-verbal de restitution des équipements jeunesse (ALSH) suite à la mise à jour de l'intérêt communautaire

9 – Ouest Aveyron Communauté : vente de biens mobilier dans le cadre de la mise à disposition des équipements jeunesse et cultures

10 – Personnel communal :

=> Création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité

=> Création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité

=> Création d'un poste permanent d'agent d'animation faisant fonction d'ATSEM pour le service scolaire

11 – Maison des Pèlerins : bail commercial dérogatoire : choix du candidat

12 - Médiathèque : choix des entreprises

13 – Décisions prises par Monsieur le Maire suivant délibération n° 2020/04/03 du 30 juin 2020 lui accordant des délégations

Compte rendu approuvé à la majorité (P 15 – A 3 – C 0)

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité des voix, décide que les délibérations seront votées au scrutin public

I – Prises des délibérations

1 – Médiathèque choix d'une entreprise

Monsieur le Maire expose :

Vu la délibération n° 2023/01/11 du 24 janvier 2023 attribuant aux entreprises les mieux disantes, les lots 01,02,04,06,07,08,09,10 et 12 et déclarant infructueux les lots 3,5 et 11

Vu l'appel d'offres paru sur la Dépêche le 18 janvier 2023 et la remise des offres le 08 février 2023

Vu l'analyse des offres effectuée par l'Atelier ORRA d'Espalion,

La Commission d'appel d'offres qui s'est réunie le 15 février 2023, propose de retenir l'entreprise la mieux disante suivante :

N°	Lots	Entreprises	Offres HT	Estimation MOE HT
03	Menuiseries extérieures bois	Infructueux	0.00 €	58 490.00 €
05	Doublages-Cloisons-Faux plafonds-Isolation	Pas de décision prise. En attente d'un entretien avec la société ALLIANCE 360	0.00 €	33 580.00 €
11	Plomberie-Sanitaire-VMC	Midi Thermique	59 742.00 €	37 800.00 €
	Total		59 742.00 €	129 870.00 €

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- de retenir l'offre de l'entreprise citée ci-dessus concernant le lot 11

- de surseoir à la décision concernant le lot 05

- de déclarer infructueux le lot 03

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document se référant à ce dossier.

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0

BENAZET Jean-Pierre	Pour	HUGONENC Julien	Absent
BESSOU Claude	Pour	MAILLEBIAU Sophie	Pour
BRAS Philippe	Pour	MASBOU Jean-Pierre	Pour
CANITROT Bruno	Pour	MOLY Véronique	Absent
CAVILLE Marie-Hélène	Pour	ROUX Magali	Absent

CAYLA Françoise	Pour	SAVIGNAC Annabelle	Pour
FILHOL Jean-François	Pour	TREBOSC Anne	Pour
GRES Mireille	Pour	VALADE Didier	Pour
GUITARD Béatrice	Pour	VAYRE Daniel	Pour
HERBIN-ALAUX Claude	Absent		

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix, approuve les propositions de Monsieur le Maire.

2 – Habitat inclusif : choix du maître d'œuvre

Monsieur le Maire expose :

Vu l'appel d'offres paru sur la Dépêche le 15 décembre 2022 et la date de remise des offres le 20 janvier 2023

Vu l'analyse des offres effectuée par Aveyron Ingénierie de Rodez

La Commission d'appel d'offres qui s'est réunie le 17 février 2023, propose de retenir la proposition du groupement SENS K/CETEC/ALIZE/ALQUIE de Rodez, jugée comme « économiquement la plus avantageuse », pour un montant d'honoraires HT de 139 125.00 Euros.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- de retenir la proposition du groupement SENS K/CETEC/ALIZE/ALQUIE de Rodez pour un montant d'honoraires de 139 125.00 Euros HT

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document se référant à ce dossier

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0

BENAZET Jean-Pierre	Pour	HUGONENC Julien	Absent
BESSOU Claude	Pour	MAILLEBIAU Sophie	Pour
BRAS Philippe	Pour	MASBOU Jean-Pierre	Pour
CANITROT Bruno	Pour	MOLY Véronique	Absente
CAVILLE Marie-Hélène	Pour	ROUX Magali	Absente
CAYLA Françoise	Pour	SAVIGNAC Annabelle	Pour
FILHOL Jean-François	Pour	TREBOSC Anne	Pour
GRES Mireille	Pour	VALADE Didier	Pour
GUITARD Béatrice	Pour	VAYRE Daniel	Pour
HERBIN-ALAUX Claude	Absent		

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix, approuve les propositions de Monsieur le Maire.

3 – Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2023 de l'Assainissement

Monsieur le Maire expose :

Préalablement au vote du budget 2023, la commune peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2022.

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du premier trimestre 2023, et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, le Conseil Municipal, peut en vertu de l'article L 612-1 du Code général des collectivités territoriales, autoriser Monsieur le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget d'assainissement 2022

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- d'ouvrir des crédits sur les comptes suivants :

Articles	Désignation	Montant
2156	Révision et remise en état de 2 surpresseurs d'air	2 300.00 €
	Remplacement pompe d'extraction des boues	3 300.00 €
	Remplacement pompe de relevage	4 300.00 €
	Remise en état de l'armoire de commande	1 300.00 €
	Total	11 200.00 €

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document se référant à ce dossier

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0

BENAZET Jean-Pierre	Pour	HUGONENC Julien	Absent
BESSOU Claude	Pour	MAILLEBIAU Sophie	Pour
BRAS Philippe	Pour	MASBOU Jean-Pierre	Pour
CANITROT Bruno	Pour	MOLY Véronique	Absente
CAVILLE Marie-Hélène	Pour	ROUX Magali	Absente
CAYLA Françoise	Pour	SAVIGNAC Annabelle	Pour
FILHOL Jean-François	Pour	TREBOSC Anne	Pour
GRES Mireille	Pour	VALADE Didier	Pour
GUITARD Béatrice	Pour	VAYRE Daniel	Pour
HERBIN-ALAUX Claude	Absent		

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix, approuve les propositions de Monsieur le Maire.

4 – ALSH des Causses : validation du règlement intérieur

Monsieur le Maire expose :

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la nécessité de mettre en place un règlement intérieur définissant le fonctionnement et les modalités d'admission à l'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) des Causses,

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- d'adopter le règlement intérieur définissant le fonctionnement et les modalités d'admission, annexé à la présente délibération

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document se référant à ce dossier

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0

BENAZET Jean-Pierre	Pour	HUGONENC Julien	Absent
BESSOU Claude	Pour	MAILLEBIAU Sophie	Pour
BRAS Philippe	Pour	MASBOU Jean-Pierre	Pour
CANITROT Bruno	Pour	MOLY Véronique	Absente
CAVILLE Marie-Hélène	Pour	ROUX Magali	Absente
CAYLA Françoise	Pour	SAVIGNAC Annabelle	Pour
FILHOL Jean-François	Pour	TREBOSC Anne	Pour
GRES Mireille	Pour	VALADE Didier	Pour
GUITARD Béatrice	Pour	VAYRE Daniel	Pour
HERBIN-ALAUX Claude	Absent		

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix, approuve les propositions de Monsieur le Maire.

L'ordre du jour étant terminé la séance est levée à 18 h 30

Le Maire
Jean-Pierre MASBOU



Le secrétaire de séance
Françoise CAYLA

